

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse 1 Capitole, Hugues KENFACK,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Donne délégation de signature à :

Monsieur Gérard JAZOTTES, Professeur des Universités, Vice-Président délégué à la formation Professionnelle et au développement des compétences,

à l'effet de signer en son nom, pour le Centre de Responsabilité Budgétaire (CRB) 918 – Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage :

- en dépenses :
 - les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 2 500 € HT,
 - les certifications de service fait sans limitation de montant.
- en recettes : les actes relatifs à l'acquisition des droits et à l'établissement des factures, sans limitation de montant,
- les ordres de missions temporaires concernant le CRB 918, hormis ceux la concernant,
- les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ce même budget.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gérard JAZOTTES, Madame Catherine CLUZEAUD-DELVIT, Ingénieur d'études, Directrice du Service Commun de Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage (FCV2A), reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés.

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

Il est mis fin à la délégation consentie à Mme Catherine CLUZEAUD-DELVIT et M. Gérard JAZOTTES, en date du 10 octobre 2018.

Fait à Toulouse, le 15 décembre 2020

La délégataire,

Catherine CLUZEAUD-DELVIT

Le délégataire,

Gérard JAZOTTES

Le Président,

Hugues KENFACK